

Rapport n°1 :**Conseil d'administration du 14 mars 2024 : Approbation du verbatim**

Rapporteur(s)	Lamine BOUBAKAR – Administrateur provisoire d'UBFC
Service – personnel référent	
Séance du Conseil d'administration	16 mai 2024

Ordre du jour :

1. Conseil d'administration du 25 janvier 2024 et du 8 février 2024 : Approbation du verbatim	2
3. Compte financier	2
2. Vote des nouveaux statuts de la COMUE UBFC suite au retrait de l'uB et de BSB	11
5. Bilan des Olympiades du Développement Durable en Bourgogne-Franche-Comté 2022-2023.....	13
4. Bilan « Rencontres vers le futur »	15
6. Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne-Franche-Comté : Validation du règlement de l'Appel à projets annuel	18
7. Questions diverses.....	18

(La séance est ouverte à 14 heures, en mode hybride, Salle des Conseils – UBFC siège à Besançon, et en visioconférence via Zoom, sous la présidence de M. Lamine Boubakar, Administrateur provisoire d'UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

M. Boubakar.- Mesdames et Messieurs bonjour.

Nous avons le quorum, ce qui nous permet de commencer.

Auparavant, je vais faire l'appel pour m'assurer des procurations :

Collège A, Cécile Langlade a reçu procuration d'Emmanuelle di Scala.

Ausrine Bartasyte est là.

Collège B, Aurélien Besnard a reçu procuration de Michel Jozein.

Bruno Tatibouët est présent.

Sylvie Bépoix n'est pas encore là.

Collège C, Martine Clerget est présente.

Nicolas Jourdain ? Il n'est pas là.

Nathalie Chauler est là.

Nicolas Créantor est présent.

Sylvie Cuche n'est pas là.

Christian Viéron-Lepoutre est là. Il a reçu procuration de Laurence Maurel.

Collège D, Louis Bichebois est là. Il a la procuration de Romain Hassold.

Collège des représentants des établissements membres : Emmanuelle Pucéat est présente en visio. Elle a reçu procuration d'Emmanuelle Vennin.

Mme Pucéat.- Oui, c'est ça.

M. Boubakar.- Antoine Perasso est présent.

Abderrafiaa Koukam n'est pas là.

Emmanuel Piat est présent.

Nathalie Cayot est présente.

Laurence Attuel-Mendes est présente.

Collège des personnalités extérieures : Marylin Vantard est présente en visio. Elle a reçu procuration de Nathalie Munier-Jolain.

Claude Mercier est présent en visio.

Anne Vignot est également présente. Elle a reçu procuration de Roland de La Brosse.

Charles Demouge est présent en visio.

Mme Dabo.- Il y en a en plus.

M. Boubakar.- Qui est en plus ?

M. Vannière.- Boris Vannière, je suis présent.

M. Boubakar.- Y a-t-il d'autres présents que je n'ai pas appelés ?
Sylvie Bépoix vient d'arriver.

Mme Martinez.- Laetitia Martinez, vice-présidente de la Région.

M. Boubakar.- Laetitia Martinez, merci.
Je vois Denis Hameau également.
À combien sommes-nous ?

Mme Dabo.- 27.

M. Boubakar.- Parfait. Merci.
L'appel a été fait, j'ouvre donc la séance.

1. Conseil d'administration du 25 janvier 2024 et du 8 février 2024 : Approbation du verbatim

Nous avons à valider ou à approuver les verbatims de deux conseils d'administration, celui du 25 janvier et celui du 8 février.

Je vais commencer par vous demander si vous avez des remarques sur l'un et l'autre ?
(Néant). Merci.

Je vais soumettre au vote le premier verbatim, celui du 25 janvier 2024.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Merci.

À présent, le verbatim du 8 février 2024.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Merci.

Les deux verbatims sont adoptés à l'unanimité.

3. Compte financier

Pour des raisons de temps, je vous propose d'inverser le point 3 et le point 2, si vous le voulez bien. (Approbation générale).

Nous allons commencer par le compte financier. Je donne la parole à Éric Noirjean.

M. Noirjean.- Merci Monsieur l'administrateur.

Le compte financier 2023 fait suite à l'exécution budgétaire de 2023 et nous avons 75 jours pour le présenter, ce qui est le cas aujourd'hui.

Les paramètres de vol sont identiques année après année ; je ne suis pas très innovant. Seule la trajectoire de l'avion commence à prendre une vitesse un peu délicate.

Les paramètres de vol sont : avons-nous les indicateurs suffisants et que nous montrent-ils ? Pour faire simple, ils nous montrent que la situation budgétaire de l'établissement se fragilise, ce qui n'est pas étonnant et nous allons y revenir. C'est écrit dans le rapport.

L'année a été marquée par la réouverture de certains PIA qui ont engagé un certain

nombre de dépenses, d'autres sont restées gelées, donc les principaux en termes de poids financier sur un exercice donné, c'est-à-dire EIPHI, SFRI, HARMi qui étaient bloqués jusqu'en 2023.

Le compte financier retrace toutes les opérations qu'on a faites, l'exécution des crédits budgétaires en AE et en CP, le titrage et le rapprochement des recettes, donc l'exécution des recettes en quelque sorte, et la présentation des différents tableaux, autant en comptabilité budgétaire qu'en comptabilité générale. J'ai indiqué qu'il fallait conserver à l'esprit que le modèle économique d'UBFC était fragile parce qu'il repose à 90 % en moyenne sur des crédits fléchés. Ce qui veut dire que nous avons une opération qui apporte 100, que nous dépensons 100 et que tout va bien, sauf risque de dépenses inéligibles. Et sur une partie de ces crédits fléchés, nous avons le droit d'extraire des frais de gestion qui vont équilibrer le reste des dépenses des fonds propres du siège.

Pour mémoire, on peut estimer que le siège tourne à 2 M€ chaque année et, chaque année, nous percevons une subvention de charge de service public de l'Etat de 200 000 €, le reste étant pour financer des contrats doctoraux et autres dépenses particulières type PEPITE et 300 000 € jusqu'au 31 décembre dernier de contribution des membres. Nous n'avons pas, comme toutes les ComUE, reçu de capitalisation quand l'établissement a été ouvert, c'était à 0,00 €. Notre équilibre financier repose donc forcément sur notre capacité à exécuter correctement les dépenses, sans dépenses inéligibles d'une part et, d'autre part, à percevoir ou à exécuter des contrats fléchés qui vont nous permettre d'extraire des frais de gestion au bénéfice des fonds propres de l'établissement.

La mécanique reste la même et le résultat apparaît.

Nous avons 28 166 000 € de recettes titrées, rapprochées.

Un petit point réglementaire : on rapproche une recette quand on constate que le comptable a le titre et qu'il y a bien eu l'argent sur le compte en banque. À partir de ce moment-là, cela devient des crédits budgétaires. L'ordonnateur tient la comptabilité budgétaire et pas générale. C'est le comptable public qui tient la comptabilité générale et qui a aussi son propre rapport.

28 493 000 € de dépenses d'engagement et 31 440 000 € de crédits de paiement, la différence étant les factures qui restaient à payer dans le flux des commandes passées et que nous payons l'année considérée.

Le déficit budgétaire est de 3 273 000 €. Par rapport au projet de budget que nous présentons, nous avons des déficits budgétaires qui sont supérieurs (x2 généralement). Comme nous avons moins dépensé, nous avons forcément réduit notre déficit budgétaire. Ce qui ne signifie pas une bonne et une mauvaise santé de l'établissement, cela indique simplement son activité en 2023. C'est la photographie de 2023.

Le niveau de trésorerie final est de 21 497 000 €. La variation est de +4 263 000 €, en sachant que nous avons reçu de l'argent en fin d'année qu'on n'avait pas encore titré, qu'on n'a pas encore dépensé. Ce qui amène une grosse variation de trésorerie positive qui est différente de ce qui était prévu par rapport à l'atterrissage dans les budgets initiaux et rectificatifs de 2023. Mais cet argent sera dépensé tôt ou tard puisqu'une fois de plus, 90 % du moteur d'UBFC sont des dépenses contraintes *via* les contrats de recherche.

Trois chiffres en violet doivent attirer notre attention. Tout d'abord le résultat patrimonial qui, pour la première fois, est déficitaire de 376 000 €. Ce qui veut dire que notre site d'exploitation a produit plus de charges que de produits, ceci parce qu'UBFC prend sur ses fonds propres. La nature de la (?CBI) qu'on lui tend et pour laquelle il met de l'argent, c'est 271 000 €, pour cette année, de primes exceptionnelles de pouvoir d'achat versées aux agents publics. Pour mémoire, les agents publics chez nous sont principalement les doctorants. Le montant maximum pour cette année pour la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat était

de 39 000 € bruts. Nous avons beaucoup de doctorants qui sont bien évidemment en dessous de 39 000 € bruts. Le simple paiement de cette prime de pouvoir d'achat est donc de 271 000 € sur 376 000 €, pour lesquels nous n'avons aucune contrepartie financière. Pour le reste, c'est de l'autofinancement qu'UBFC apporte.

Ceci montre que quand on a des aléas de gestion, ce sont en quelque sorte les fonds propres qui passent à la caisse pour éponger les dettes.

Ensuite, tous les autres chiffres s'emballent et s'expliquent. Nous avons une insuffisance d'autofinancement de 245 000 €, donc -245 000 € et une variation du fonds de roulement de - 770 000 €. Nous avons donc puisé dans nos réserves.

Là, ce sont vraiment des indications importantes à avoir en tête pour ce compte financier.

Ensuite, c'est réglementaire. Nous avons 20 ETPT sous plafond Etat dont la grande majorité sont des contrats doctoraux, +1 ETPT formation tout au long de la vie classique que nous continuons à financer. 325,95 ETPT hors plafond, donc l'ensemble des personnels dont les contrats doctoraux non Etat, par exemple les contrats doctoraux que la Région ou l'ANR finance. On avait aussi une masse de manœuvre pour les BIATSS. Et 2,9 ETPT en CDI.

Comme la réglementation l'impose, on nous demande de présenter les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires et les tableaux des dépenses et des recettes par destination.

Vous avez à l'écran le tableau des emplois. On avait voté des emplois maximums. On voit qu'on est finalement resté sous l'enveloppe. Vous comprendrez que le ralentissement sur les PIA, voire leur gel, a aussi un impact sur la politique d'embauche de l'établissement. Il y a aussi le fait d'exécuter moins de contrats de recherche suite aux changements politiques, ce qui amène aussi moins de recrutements. Tout cela amène également, évidemment pour les contrats qui les supportent, moins de frais de gestion à percevoir. D'où le problème que l'on peut commencer à anticiper sur le devenir de la durabilité des finances de l'établissement.

En dépenses, nous avons la présentation depuis 2022. On constate une fois de plus que la lecture est simple, c'est que les PIA qui pèsent lourd réduisent le volume de dépenses que nous exécutons, ainsi que le volume de frais de gestion que l'on peut percevoir. Nous avons en effet deux financeurs et pas plus qui autorisent les frais de gestion (ANR et Europe).

Quand on regarde ce que cela représente dans la volumétrie financière, c'est certes beaucoup. Ce n'est pas parce qu'il n'y en a que deux que cela fait peu en volumétrie financière.

En personnel, les AE égales les CP, nous n'avons pas le droit de faire de différence, donc 15 M€ au lieu des 17 M€ prévus.

Quand on corrèle avec les ETPT, on voit qu'il y a 2 M€ qui manquent mais il y a moins d'ETPT qui ont été recrutés. Pour le fonctionnement, un petit peu moins également. C'est surtout majeur sur l'investissement où nous avons moins investi parce que nous avons acheté moins de machines lourdes dans le cadre de notre attractivité.

Quant aux recettes, les recettes globalisées et les recettes fléchées font 28 166 000 €. Les recettes fléchées, qui représentent 90 % du moteur d'UBFC, sont des contrats. Les recettes fléchées représentent donc 25/28^{ème} du poids des recettes avec principalement les autres financements publics fléchés qui représentent les contributions de l'ANR, de la Région, de l'Europe et d'autres contributeurs mais principalement ces trois financeurs.

Pour des raisons de comptabilité sur lesquelles je passerai, les recettes propres fléchées sont souvent des régularisations et autres IJSS, etc. Ce qui fait un volume qui peut être important.

Les financements d'Etat fléchés, c'est ce qu'apporte l'Etat pour financer, par exemple, le pôle de santé publique, l'institut des vulnérabilités, à distinguer de la subvention de charge de service public que l'on voit en recette globalisée, qui est de 1 340 000 € et qui nous pose

aussi bien des problèmes dans notre système d'information financier de reclassement parce que nous devons présenter cette somme sachant qu'il y a d'autres sommes qui concourent. C'est parfois compliqué à reclasser pour arriver à des comptes propres.

Nous avons donc un déficit budgétaire, c'est-à-dire que toute l'avance que nous avons, nous continuons à la grignoter peu à peu. Là, nous l'avons grignotée à hauteur de 3 273 000 €, ce sont nos besoins supplémentaires de financement. C'est comme si vous aviez votre compte en banque à 500 et que vos dépenses étaient à 750, vous devriez donc prendre 250 € dans votre livret A rémunéré à 3 %.

Vous avez ensuite, classiquement, la ventilation avec l'objet social de l'UBFC qui est :

1. une politique de site, donc un niveau stratégique,
2. la formation,
3. la recherche.

C'est ce qu'on retrouve, sachant que nous avons massivement investi et dépensé dans la formation et dans la recherche et ensuite, nous avons les fonctions supports, le siège pesant à peu près 2 M€.

Quant à la ventilation des recettes par nature et par origine, on retrouve ce que j'ai déjà dit en plus détaillé, avec des recettes fléchées qui contribuent massivement au volume des recettes encaissées cette année, encaissées-rapprochées, notamment les financements publics fléchés avec la Région, l'Union européenne et autres principalement.

Les droits d'inscription sont à hauteur de 1 384 000 €. Cela peut sembler important, mais nous travaillons ici en comptabilité budgétaire, ce qui implique des recettes qui ont été versées sur le compte, mais qui n'ont pas encore été titrées-rapprochées. Elles sont rapprochées au moment où on a titré et rapproché. Là, c'était en 2023. Pourquoi ce décalage ? Parce que nous avons parfois des difficultés à rassembler toutes les données nécessaires pour titrer de manière certaine. C'est aussi simple que cela, mais aussi compliqué que cela.

En substance, nous prenons sur notre avance, nous exécutons des dépenses conformément à notre objet social et nous percevons des recettes qui reflètent notre activité.

Vous avez ensuite les tableaux d'équilibres financiers, c'est le fameux tableau 4 qui fait la frayeur de tout le monde. C'est simplement pour montrer comment cela se passe sur le plan de la trésorerie. En entrée de système, nos besoins représentent le solde budgétaire déficitaire que nous avons : 3 273 000 €. Ce sont nos besoins supplémentaires, c'est-à-dire les fameux 250 € qu'on va puiser sur notre livret A dans l'exemple que j'ai donné. Ensuite, on va rajouter ce qui se passe en extra-budgétaire et qui concerne la comptabilité générale ainsi que la caisse, le compte en banque, c'est-à-dire tous les mouvements pour compte de tiers principalement et tous les mouvements que l'agent comptable opère pour passer d'une comptabilisation d'attente de certaines dépenses, de certaines recettes, à une comptabilisation vers les zones de dépenses et de recettes dites fléchées, dites globalisées que l'on voit dans le tableau 7.

Ce qui est intéressant également, c'est de voir d'où viennent les fonds. Ce qu'on constate, c'est que le prélèvement sur la trésorerie fléchée est de 3,5 M€ alors que les apports sont de 7 M€. Le delta correspond à tout ce qu'on a reçu et qu'on n'a pas titré en 2023 pour des raisons technico-financières. Dans ce qu'on n'a pas titré, il y a deux grandes masses : 5,5 M€ de crédits I-SITE qu'on a reçus en fin d'année et 1,2 de crédits FCS qu'on a reçu à l'automne, mais on attendait le décret de dissolution pour pouvoir les titrer. Celui-ci est tombé en plein pendant la période de fermeture administrative de l'établissement. C'est pour cela que nous ne l'avons pas fait, nous n'avions pas le personnel. C'était le 28 décembre.

Si nous avions titré, nous n'aurions pas eu de déficit sur le compte de résultat puisque nous aurions eu 1,2 M€ moins 3 M€, donc quelque chose de plutôt intéressant. Néanmoins, comme nous l'avons écrit, c'est là une photographie qui peut être flatteuse à un moment

donné, mais la tendance n'est pas forcément tranquille.

Vous avez ensuite tout ce qui s'est passé sur les mouvements extra-budgétaires que l'on retrouve dans le tableau 4 et que l'on va retrouver dans le compte de trésorerie. C'est pour information. Il y a plein de petites lignes avec, par exemple, de l'argent que nous avons reçu de l'Europe qui nous dit que cet argent ne nous appartient pas, que nous devons le verser à telle université. C'est ce que nous faisons en utilisant pour cela un mouvement particulier qui s'appelle « demande de versement » où on ordonne au comptable d'utiliser son carnet de chèques et de verser 1 M€ à l'université x parce que le financeur nous l'a demandé.

C'est comme si, pour ceux qui ont des enfants, je décidais de verser 100 € sur le compte des parents sachant que le contrat, c'est que les parents ne gardent pas l'argent mais le versent sur le livret A ou le livret jeune des enfants. C'est le principe des comptes de tiers.

Là aussi, c'est réglementaire dès le décret GBCP depuis 2012.

Nous arrivons au tableau de comptabilité générale. Là, je peux aussi m'appuyer sur ma collègue, Murielle, qui est là.

Le compte de résultat, c'est l'activité économique de l'entité en question. Il est présenté au niveau de l'Etat de manière assez simplifiée, avec les charges de personnel, les charges de fonctionnement et, en face, tous les produits que nous avons pu encaisser, donc les produits sûrs. Un produit, c'est quand on a reçu l'argent qui est à titrer. Mais aussi des produits dits « à percevoir », qui sont une petite opération d'inventaire comptable assez compliquée où l'on regarde ce qu'on a dépensé versus ce qu'on a déjà reçu, le delta étant ce qui sera produit à percevoir que l'on met dans le compte de résultat. C'est le gros volume que l'on voit dans « autres subventions ».

Nous avons 376 000 € de déficit pour les raisons que j'ai déjà exprimées. C'est important parce que c'est la première fois.

Nous ne sommes pas comme une entreprise qui doit faire du profit puisque nous sommes une université, un EPSCP. Nous devons néanmoins, sans avoir un résultat flatteur de plusieurs millions, arriver autour de 100 000 à 200 000 €. Là, il s'avère que nous plongeons.

Les deux tableaux que vous avez à l'écran ont pour but, comme d'habitude, de montrer le financement des emplois durables. En substance, nous utilisons notre bas de laine pour financer des emplois durables. Ce qui commence déjà mal puisque, cette année, nous avons une insuffisance d'autofinancement à -245 000 €, forcément puisque nous avons déjà un compte de résultat en déficit.

Vous avez ensuite quelques indicateurs de gestion, avec les ventilations : la variation du besoin de fonds de roulement en baisse, le niveau du fonds de roulement diminue donc forcément aussi, la trésorerie augmente parce que nous avons reçu des virements extraordinaires l'année dernière. Nous avons donc un niveau de trésorerie élevé mais je répète que c'est transitoire puisque tout est amené à être consommé ; nous ne pouvons pas faire de bas de laine.

Je passe ensuite au tableau de trésorerie avec ses grandes composantes : les encaissements et les décaissements. Les composantes simples à présenter, ce sont les encaissements avec le globalisé et le fléché. Je répète que c'est le fléché qui est le cœur du moteur. Nous avons ensuite les dépenses fléchées, les dépenses globalisées avec la même logique.

On a par contre toute cette gestion des opérations non-budgétaires : comptes de tiers plus les ajustements qui sont opérés par la comptable à un moment donné. C'est pour cela qu'il peut y avoir des chiffres en rouge, mais ce sont les ajustements qui expliquent cela. Elle intervient là-dessus et elle pourra l'expliquer au besoin plus précisément. L'ordonnateur n'intervient pas sur ces fameux ajustements.

90 % de l'activité étant égal à des contrats, que va-t-il se passer ? C'est le sens des

tableaux 8, 9 et 10.

Le tableau 8 est une projection. C'est déjà un état de l'art sur ce qui se passe en 2023 et ensuite une projection des possibles qui reprend les données du BI 24 pour arriver à un solde final estimé à 2 047 000 €. C'est une projection à prendre avec précaution dans la mesure où, idéalement, nous devons arriver à zéro. C'est-à-dire que tout ce qu'on nous a promis comme subventions, on l'exécute et on n'a pas de problème d'accident de parcours, de dépenses inéligibles – on en a eu l'année dernière - et on arrive à un jeu à somme nulle, mais cela nous montre un rythme cyclique, saisonnier, annuel, pluriannuel pour voir où nous allons.

Le petit « x » de la colonne 2023 correspond au prélèvement sur la trésorerie ; les 3 570 000 € correspondent aux prélèvements que nous avons opérés sur la trésorerie. Ce sont donc des recettes et des dépenses dites fléchées qui ont puisé sur la trésorerie. En soi, cela pourrait déjà être contestable parce que normalement, un jeu à somme nul donne A égal B.

Ici, pour des raisons de présentation, vous avez le tableau agrégé de tout ce qui se passe pour les fameuses opérations que nous exécutons. Nous en avons plus de 800 de comptabilisées, certaines sont closes, d'autres pas encore. Nous en avons encore surtout beaucoup d'ouvertes parce que le fait de clore des opérations demande aussi un travail d'inventaire comptable.

Si je prends les chiffres les plus à droite concernant les dépenses, nous avons encore 105 M€ à engager et 109 M€ à payer. Au regard de notre trésorerie à 21 M€, cela vous donne l'ampleur du poids des opérations fléchées sur les finances de l'établissement et sur la trésorerie.

Nous n'avons bien entendu pas droit aux découverts et pas droit aux emprunts. Il faut donc vraiment surveiller tous ces indicateurs comme le lait sur le feu.

Il nous reste à encaisser 123 M€.

Les chiffres que vous avez à l'écran représentent la ventilation par masse et par année de ce que nous avons déjà engagé et de ce que nous avons déjà payé. Pour faire simple, nous utilisons 50 % de personnel, 35 % de fonctionnement et 15 % d'investissement. Nous ne sommes pas un petit bureau capitalisé qui vendrait des produits financiers en-veux-tu-en-voilà. Ici, nous avons besoin de cerveaux, de machines et de divers matériels pour faire fonctionner tout cela. Sinon, cela ne marche pas et nous ne remplissons pas la part du contrat qui nous est assigné, c'est-à-dire produire de la recherche qui est aussi l'un de nos buts.

C'est cette ventilation que l'on retrouve par opération fléchée et année par année. Ce qui est intéressant, c'est de montrer que nous avons eu une période de croissance et maintenant, nous serions, pour reprendre une image de géologie pétrolière, sur un plateau ondulant avant la dépression si on continue sur cette trajectoire.

Même chose en recettes avec le tableau 10 qui nous montre la ventilation. Ce sont forcément les autres financements publics qui apportent majoritairement des crédits pour fonctionner.

Vous avez ensuite le fameux tableau de synthèse qui reprend les données. On explique ce qui s'est passé dans les flux et on prend les stocks finaux, c'est-à-dire le niveau final des restes à payer (3,6 M€), le fonds de roulement qu'on a déjà vu et le niveau de la trésorerie.

Comment se décompose cette trésorerie ? Il s'agit de 12 M€ sur la trésorerie fléchée et 8 M€ sur la non-fléchée pour l'instant. Pour le reste, ce sont des chiffres que l'on retrouve dans l'ensemble des tableaux.

Voilà ce que l'on peut dire pour ce compte financier. Nous avons moins exécuté parce que nous avons encore des programmes qui étaient gelés. Nous avons moins reçu d'opérations. Nous avons des gros programmes qui s'arrêtent ou qui sont au milieu de leur

vie.

Je vous laisse procéder au vote de ce compte financier 2023 et je vous remercie pour votre écoute.

Vous avez ensuite le projet de délibération :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaires suivants - sachant que nous sommes sur le compte financier, donc sur ce qui s'est passé :

- 17,19 ETPT sous plafond et 325,95 ETPT hors plafond,
- 28 493 768,29 € d'autorisations d'engagement, dont :
 - 15 511 363,06 € de personnel,
 - 10 995 748,53 € de fonctionnement,
 - 0,00 € d'intervention, je ne le mentionne jamais mais ce sont des subventions que nous accorderions nous-mêmes, ce qui n'est pas le cas,
 - 1 986 656,70 € en investissement.

Ceci pour :

- 31 440 110,16 € en crédits de paiement dont :
 - 15 511 363,06 € de personnel,
 - 12 430 445,89 € de fonctionnement,
 - 3 498 301,21 € d'investissement.
- 28 166 651,99 € de recettes,
- 3 273 458,17 € de déficit de solde budgétaire.

Pour les éléments d'exécution comptable :

- 4 263 749,43 € de variation de trésorerie en abondement,
- 376 080,79 € de résultat patrimonial en déficit,
- 245 595,25 € d'insuffisance d'autofinancement,
- 1 932 268,31 € de fonds de roulement.

Nous proposons d'affecter en report à nouveau - on ne peut pas faire autrement - le résultat patrimonial de 376 080,79 €.

Je peux passer la parole à la comptable publique parce qu'elle a elle-même son rapport à présenter.

Mme Lecullier. - Bonjour à tous.

Je vous ai transmis un petit diaporama à diffuser. Il s'agit de quelques diapos sur la présentation du compte financier sur la compta générale et la compta de trésorerie.

Ce compte financier 2023 est un gros travail qui a été fait en commun entre l'agence comptable et la direction des finances, un travail un peu compliqué du fait que nous soyons à distance. Il n'est pas toujours évident de travailler de cette façon sur les tableaux qui vous sont présentés puisqu'à distance, chacun n'a pas tous les documents devant les yeux. C'est donc toujours un peu complexe de travailler dans ces conditions-là. Mais nous y sommes tout de même arrivés.

Comme vient de vous le dire Éric Noirjean, l'exercice 2023 a généré un résultat déficitaire de -376 081,79 €. Ce résultat provient surtout de l'activité du siège puisque les autres dépenses sont couvertes par des recettes fléchées.

Je répète ce qui a déjà été dit : ce déficit a été généré en partie par des mesures salariales qui n'ont pas été compensées ou couvertes par la subvention pour charge.

Sur la diapo suivante, il s'agit du tableau 6 sur les résultats. Le tout premier, en haut, c'est le compte de résultat qui est le résultat comptable, donc la différence entre les produits et les charges de l'exercice.

Les produits de l'exercice, c'est tout ce qu'on a imputé en classe 7, donc tous les titres de recette émis, plus les produits à recevoir, donc des titres qui ne sont pas encore émis mais

qui se rattachent à l'exercice 2023, ainsi que les charges de l'exercice, donc toutes les demandes de paiement en classe 6 et les charges à payer éventuellement qu'on rattache à l'exercice.

Les produits sont autant ceux qui sont encaissés que ceux qui ne le sont pas. Contrairement, dans la compta budgétaire, on ne tient compte que des recettes encaissées et des charges ou des dépenses décaissées. Pour le résultat comptable, c'est une autre logique. C'est ce qui explique la différence de résultat énorme entre la compta budgétaire et la compta générale. Il n'y a pas de comparaison. On ne peut pas comparer les deux résultats. Ce sont vraiment deux logiques différentes.

Ce résultat comptable est de -376 000 €, comme cela vous a déjà été expliqué. Il est dû à des charges supérieures aux produits de l'exercice.

Ce qui nous fait une CAF (capacité d'autofinancement) de -245 000 € parce que de ces 376 000 €, sont retranchées les opérations non-décaissables et non-encaissables, donc les amortissements de l'exercice.

Dans le 3^{ème} tableau, on a les emplois et les ressources. C'est tout ce qui est investissement avec les dépenses d'investissement et les financements en face.

On arrive à un prélèvement sur le fonds de roulement, pour cette année, de -770 000 €. Nous avons donc un prélèvement de 770 000 €, contrairement à l'an dernier où nous avons un apport au fonds de roulement. Tout cela vous a été déjà bien détaillé par Eric Noirjean.

Ce fonds de roulement, c'est ce qui permet de fonctionner et, comme l'a dit Eric tout à l'heure, la ComUE n'a pas de capitaux. C'est ce qui explique ce fonds de roulement relativement faible. Il n'est pas inquiétant pour autant puisqu'il est logique par rapport à la structure de l'établissement et par rapport à la création sans capitaux. Il est normal qu'il soit comme cela.

Ce qui est important, c'est que nous ayons un besoin de fonds de roulement qui soit couvert par notre trésorerie et par notre fonds de roulement. Là, c'est couvert largement. Nous avons un besoin de fonds de roulement négatif, qui est de -19 M€ et nous avons une trésorerie de 21 M€. On voit donc qu'on n'a pas un besoin en fonds de roulement supérieur à la trésorerie, ce qui serait très inquiétant. Là, nous sommes toujours dans la même logique et on verra plus loin sur les courbes et les graphiques qu'on est toujours dans la même logique depuis la création de l'établissement.

Sur la diapo suivante, vous avez l'évolution des produits et des charges depuis 2018. On voit bien qu'il y a une évolution des charges et des produits dans la même proportion depuis 2018 jusqu'en 2022. En 2023, il y a une petite baisse qui vous a été expliquée juste avant avec l'arrêt des PIA, la suspension des PIA. Ce qui a forcément provoqué une petite diminution de l'activité qu'on voit bien sur cette diapo avec l'évolution des charges et des produits. On voit bien la diminution dans les deux cas, avec une diminution plus importante sur les charges et pas sur les produits.

Sur la suivante, vous avez le résultat qui est déficitaire pour la première fois. L'explication vous a été donnée juste avant, avec des dépenses de salaires qui n'ont pas été compensées en totalité, les mesures salariales, des prélèvements sur les ressources propres pour les financements qui n'étaient pas intégralement compensés.

Vous avez un petit rappel sur 2019 et 2020 où les résultats étaient anormaux. Je vous l'avais expliqué déjà l'année dernière et l'année d'avant. Sur 2019-2020, il y avait eu une mauvaise estimation des produits à recevoir, ce qui n'avait pas d'impact sur la compta budgétaire, pas d'impact non plus sur la trésorerie, mais un impact sur le résultat. Ces deux résultats de 2019 et 2020, avec une surestimation des produits à recevoir, n'étaient pas fiables. Ces résultats n'étaient pas normaux par rapport au fonctionnement de l'établissement.

On revient, sur 2021-2022, à des résultats qui sont plus logiques par rapport à ce que je viens de vous expliquer, 2023 également.

Ces produits à recevoir ont été fiabilisés en 2021-2022 et cette année aussi, nous avons fiabilisé. Maintenant, on est sur un autre chantier. On est sur le chantier de clôture des contrats terminés parce que sur les contrats qui sont terminés, les opérations ne sont pas comptabilisées intégralement. Ceci n'a pas d'impact sur le résultat non plus, ni budgétaire ni comptable, puisque les encaissements-décaissements ont déjà été effectués, c'est juste sur la compta générale que cela va avoir un impact sur les comptes de tiers et ceci juste pour clôturer les opérations. Je répète que c'est sans impact sur les résultats, ni comptables, ni budgétaires et ni sur la trésorerie. Ce sont juste des régularisations sur les comptes de tiers. Là, le chantier est bien entamé. La méthodologie a été expliquée et maintenant, on n'a plus qu'à continuer pour solder tous ces contrats qui sont terminés.

Sur la diapo suivante, ce sont les indicateurs financiers avec la trésorerie, le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement. On voit que cette logique est toujours la même. Il n'y a pas de déséquilibre sur chaque exercice. L'équilibre entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement reste assez stable, même si les chiffres diminuent puisqu'ils diminuent tous dans la même proportion. On voit qu'on n'a pas une trésorerie "libre" très importante, mais elle suffit pour pallier les dépenses et pour pallier l'activité.

Le besoin en fonds de roulement est toujours couvert par le fonds de roulement et par la trésorerie. Pour le moment, on a toujours cet équilibre et on n'a pas de grands déséquilibres sur ces indicateurs. C'est plutôt rassurant, mais il faut tout de même rester très vigilant afin de s'assurer que les financements arrivent, de s'assurer d'exécuter les recettes, c'est important, de bien justifier toutes les dépenses et l'éligibilité des dépenses pour obtenir tous les financements et puis surveiller régulièrement la trésorerie.

Sur la dernière diapo, c'est juste un rappel des chiffres qui vous ont déjà été donnés auparavant.

J'ai terminé pour ma part, pour compléter ce qu'a dit Eric Noirjean auparavant et je suis à votre disposition si vous avez des questions.

M. Boubakar.- Merci Muriel. Merci à vous deux pour le travail réalisé et une mention particulière pour Muriel qui a effectué ce travail un peu avant de nous quitter, donc un grand merci à toi.

Est-ce que vous avez des questions sur ce qui vous a été exposé ?

M. Viéron-Lepoutre.- J'ai bien compris qu'il y avait un impact sur les non-compensations mais est-ce que l'inflation a eu une implication sur le compte financier ou pas ? Ce qui pourrait expliquer le déficit.

M. Noirjean.- Oui puisque nous avons versé une prime exceptionnelle. Mais concernant l'inflation pour les fluides, non, très peu. Très peu parce que la structure matérielle de la ComUE, ce sont deux bâtiments que nous louons, deux bâtiments plus la MRI. Il n'y a donc tout de même pas beaucoup de fluides consommés sauf accident, sachant qu'il y en a eu un. Nous avons eu une fuite d'eau regrettable. Sinon, non.

Nous avons deux voitures. Nous ne sommes donc pas exposés aux variations du prix de l'essence.

M. Boubakar.- Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

Si vous le voulez bien, je sou mets à votre vote.

Je vous invite à arrêter les éléments d'exécution budgétaire tels qu'ils vous ont été

présentés.

Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?
(Unanimité).
Merci.

À présent, je vous invite à arrêter les éléments d'exécution comptable tels qu'ils vous ont été présentés.

Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?
(Unanimité).
Merci.

Enfin, je vous invite à affecter le résultat tel qu'il a été présenté, à hauteur de - 376 081,79 € en report à nouveau et de 0,00 € en réserve.

Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?
(Unanimité).
Merci.

M. Noirjean.- Merci.

M. Boubakar.- Merci à nouveau à Muriel dont la présentation était tout de même un peu plus optimiste que celle d'Eric ! (*Rires*).

2. Vote des nouveaux statuts de la COMUE UBFC suite au retrait de l'uB et de BSB

Nous allons, si vous le voulez bien, aborder le premier point que nous avons décalé, celui du vote des statuts d'UBFC. Nous avons dû décaler ce vote à une nouvelle séance suite à des demandes d'amendement pour lesquelles j'avais demandé consultation.

Fort de ces résultats, j'ai réuni le conseil des membres qui a délibéré sur les demandes d'amendement. Le résultat que vous avez est le produit d'une discussion au sein du conseil des membres qui a adopté la nouvelle version à l'unanimité.

Conformément aux statuts, c'est cette nouvelle version que je vous soumetts. C'est ce que nous convenons d'appeler la version conforme. Elle tient compte évidemment des dernières délibérations au sein du conseil des membres.

Avant de soumettre ce document au vote, je vous invite à vous exprimer si vous avez des questions.

Monsieur Faugogney puis Madame Pucéat.

M. Faucogney.- Monsieur Faucogney pour le CESER.

Justement, je pense qu'il y a une petite erreur page 8 sur 17 pour le représentant du Conseil Économique et Social Environnemental Régional. Il a dû y avoir un copier-coller de l'ancienne version. Il est noté : un représentant du Conseil Économique Social et Environnemental Régional - CESER (dont l'un au titre d'un département de Bourgogne et l'autre au titre d'un département de Franche-Comté, d'un représentant des organisations syndicales d'employeurs, l'autre des organisations syndicales des salariés).

Il n'y a plus qu'un représentant et tout ce qui est entre parenthèses n'est plus valable.

M. Boubakar.- Tout à fait. Nous prévoyons de supprimer cette mention et de rester sur un représentant. Vous l'avez effectivement relevé.

Mme Pucéat.- Merci.

Je me réjouis que le conseil des membres ait fait évoluer les statuts en tenant compte, au moins en grande partie, de la position des administrateurs qui s'étaient exprimés au dernier CA avec un vote largement favorable à ce retrait du préambule, qui est effectif. Il y a l'évolution de l'uB et de BSB comme invités permanents au CAC, ce qui paraît bien. Au CA, il n'y a plus que l'uB. C'est une évolution qui va dans le bon sens.

Je me permets aussi de préciser parce que cela n'a pas été donné ici, dans les informations, ni communiqué en amont aux administrateurs, qu'un courrier d'évolution de la situation est parvenu fin février aux chefs d'établissement de la part du Cabinet du SGPI avec en copie la DGESIP et le conseiller territorial de la ministre, qui montre bien l'évolution de la situation dans l'organisation de l'ESR en BFC, qui consacre bien cette structuration sur deux sites, l'un en Bourgogne, l'autre en Franche-Comté, qui ne parle pas d'EPE régional, ni d'ailleurs d'une coordination par la ComUE mais bien à l'échelle de l'ensemble des établissements d'ESR au niveau d'un conseil de sites qui réunira tous les acteurs.

Ceci pour dire que cela confirme bien la nécessité finalement d'être prudent et de rester sur le seul objet de la ComUE ici, dans ces statuts, sans faire mention à un futur établissement qui n'est pas encore construit.

C'est chose faite puisque ce préambule a bien été retiré.

Je regrette juste qu'il soit toujours fait mention du portage et de la coordination des projets structurants pour l'ESR en BFC par la ComUE dans l'article 7, dans les compétences transférées puisque cette coordination sera de fait en réalité effectuée au niveau du conseil de sites et pas par la ComUE. Mais comme cela n'engage plus que les membres restants dans la ComUE, pour ce qui nous concerne à l'uB, nous nous prononcerons en faveur de l'adoption de cette version des statuts.

M. Boubakar.- Très bien.
Monsieur Demouge.

M. Demouge.- Monsieur le Président, il avait été prévu, à moins que je me trompe, de baisser le nombre des personnalités extérieures.

M. Boubakar.- Tout à fait.

M. Demouge.- Il me semble qu'il y a eu un appel sur les personnalités qui ne souhaitaient pas rester.

M. Boubakar.- Absolument.

M. Demouge.- Aujourd'hui, on est à 10. Combien y en a-t-il qui se sont désignés sortants ?

M. Boubakar.- Nous devons retirer deux personnalités extérieures au CAC et quatre personnalités extérieures au CA.

Au CA, deux personnalités se sont déclarées sortantes et deux ont été pour ainsi dire proposées, dont un représentant du CESER.

M. Demouge.- Merci.

M. Boubakar.- Monsieur Hameau.

M. Hameau.- Bonjour.

Pour moi, cette évolution des statuts est bien. Je partage les remarques précédentes. En effet, le SGPI a précisé les choses en matière de portage de la politique de site puisque, dans son dernier courrier, il indique bien que chacun sera rapporteur de la politique de site en fonction des grands projets et des priorités. C'est un élément important qu'il faut intégrer.

Après, le fait que vous ne modifiez pas l'article 7 n'est pas très grave. De toute façon, les choses évolueront lentement.

Pour ce qui me concerne, compte tenu du fait que vous avez tenu compte des débats précédents, je n'ai toujours pas compris si les votes étaient valides ou pas, mais ce n'est pas très grave, Dijon Métropole vous suivra par rapport à ce que vous proposez.

M. Boubakar.- Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? (*Néant*).

Je vous propose de soumettre au vote ce nouveau projet de statuts.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? 4 abstentions.

Nous avons donc la majorité absolue.

Merci.

Les nouveaux statuts sont adoptés et, de fait, entérinent la sortie de l'uB et de BSB de la ComUE. Merci à vous.

5. Bilan des Olympiades du Développement Durable en Bourgogne-Franche-Comté 2022-2023

La personne qui devait faire le bilan « Rencontres vers le futur » vient de sortir. En attendant qu'elle revienne, je passe la parole à Vincent Armbruster pour le point 5 à l'ordre du jour, point pour information.

M. Armbruster.- Bonjour.

L'idée de cette présentation est de vous faire un petit retour sur ce projet qui touchait la vie étudiante d'UBFC, qui a été opéré par la vie étudiante d'UBFC et par le Polytechnicum.

C'est un projet qui touchait l'ensemble des établissements membres, mais également les écoles internes qui ont participé activement à ce projet, ainsi que les partenaires du Polytechnicum qui sont des établissements externes à UBFC.

C'est un projet qui est né des assises de la vie étudiante d'UBFC qui ont eu lieu fin 2019, avec une demande forte des étudiants d'arriver à faire un projet commun qui fasse unité sur l'ensemble du site. Après la crise Covid, ce projet a été retravaillé pour pouvoir le proposer sous la forme que je vais vous présenter, qui a donc été déposé pour 2022.

Les objectifs de ce projet sont :

- renforcer le partenariat entre les établissements,
- sensibiliser le plus grand nombre d'étudiants de la région au développement durable,
- contribuer à une meilleure dynamique de la vie étudiante pour le territoire Bourgogne-Franche-Comté.

Une organisation s'est mise en place pour faire fonctionner ce projet à partir de deux comités, un comité technique et un comité de pilotage, qui permettaient vraiment de déterminer les actions qui ont pu être mises en œuvre.

Au niveau du comité de pilotage, on avait l'ensemble des établissements et des composantes qui participaient au projet, ce qui nous donnait un groupe assez important sur l'ensemble du territoire. Nous avons en effet 26 personnes qui étaient des référents vie étudiante, développement durable et communication.

Le projet lui-même était articulé autour de trois temps.

Dans un premier temps et dès la rentrée scolaire, il était sur une mise en œuvre d'actions de développement durable dans les établissements.

La partie phare de ce projet était sur 15 jours, au mois d'octobre, avec 15 jours d'éco-challenges avec les étudiants qui s'inscrivaient par le biais d'une application dédiée à ces éco-challenges différents tous les deux à trois jours. Ceci pour cumuler des points et finalement monter les équipes en nombre de points pour créer une forme d'émulation.

En novembre, il y avait la partie « je contribue au changement », c'est-à-dire avec un retour qui a eu lieu en 2022 sous la forme d'une cérémonie de remise des prix avec des spécialistes et des référents, ce qui permettait d'apporter aussi de l'information autour du développement durable.

Fin 2022, à l'issue des premiers éco-challenges, nous avons eu une cérémonie de remise de prix qui a eu lieu à l'ENSMM à l'époque, maintenant Supmicrotech. Une cérémonie avec une conférence et une remise de prix. Il y a eu des chèques cadeaux pour les étudiants pour valoriser leur engagement. Il y a eu toute une cérémonie autour de cet aspect.

Je passe au bilan. En termes de résultats, il était intéressant de voir qu'on l'a étalé sur deux années puisque nous avons un reliquat budgétaire qui nous permettait de remettre en place en 2023 un éco-challenge. On voit qu'on a eu une augmentation de la participation, puisqu'on avait 391 participants en 2022 et on est passé à 566 en 2023. Pour les établissements composantes, on est passé de 15 à 18. On a donc vraiment une sensibilisation sur l'ensemble du territoire, avec des points cumulés. Les points représentent l'engagement des étudiants dans ces challenges.

Les kilomètres parcourus montrent aussi la manière dont ils ont joué au niveau de l'application.

Le deuxième point dont nous sommes assez fiers, c'est qu'on a vraiment des équipes qui étaient inter-établissements, avec des UFR qui étaient en lien avec des écoles d'ingénieurs, des écoles de management. Sur la droite, vous avez les trois vainqueurs de l'opération en 2023 et vous voyez que l'ensemble des composantes et établissements ont été représentés dans ces équipes. On voit qu'il y a eu toute une dynamique et surtout des échanges parce que l'application a finalement poussé les étudiants à communiquer entre eux pour faire des actions communes, même s'ils n'étaient pas sur le même site au niveau du territoire.

Je passe au bilan financier de l'opération. C'est une opération qui a eu un coût total de 37 200 € à peu près, financés par les appels à la vie étudiante de la Bourgogne-Franche-Comté et des fonds propres d'UBFC qui étaient dédiés à la vie étudiante. Ce qui a permis de faire cette opération sur 2 ans et qui a généré un certain enthousiasme, en tout cas au niveau des utilisateurs, des étudiants par rapport à ce concours.

C'était pour vous présenter les éléments. Est-ce que vous avez des questions spécifiques par rapport à ce projet ? *(Néant)*.

M. Boubakar. - Merci Vincent

Il n'y a apparemment pas de questions.

M. Armbruster.- Merci.

Mme Vignot.- Excusez-moi, j'ai une question qui n'a rien à voir avec le dossier qui vient de nous être présenté, c'est sur ce qui a été auparavant.

Cela ne me pose aucun problème de savoir qu'aujourd'hui, nous sommes dans un processus d'avancée sur nos deux EPE. Je serai tout de même attentive au fait de savoir comment le portage des politiques de sites vont avoir lieu parce que j'ai l'impression que tout cela n'est pas complètement stabilisé.

Je tiens à le dire aujourd'hui parce que j'ai eu l'impression que c'était acté, mais il n'y a rien, dans les textes que nous venons de voter, qui signifie ce que j'ai entendu de la part de Monsieur Denis Hameau.

M. Boubakar.- Ce n'est pas à l'ordre du jour, mais je voulais aborder ce sujet dans les questions diverses, en tout cas vous donner la possibilité de poser vos questions puisque le courrier auquel fait référence Monsieur Hameau m'est parvenu le 23 février. C'est un courrier du SGPI qui veut rééquilibrer le portage de la politique de site.

J'attends une feuille de route claire de la part du ministère, ce que je ne devrais pas tarder à voir.

Mais la donne a effectivement changé puisque jusque-là, je me suis évertué à défendre la position voulue par l'Etat. Je rappelle que ce n'est pas une position personnelle mais celle qui était voulue par l'Etat, qui disait clairement que la politique de site devait être portée par la ComUE et l'EPE qui lui succédera.

Aujourd'hui, la position de l'Etat a changé. La donne est différente. Je dois donc en tenir compte et proposer, avec les chefs d'établissement, une structuration différente.

Mme Vignot.- J'imagine donc que tout est à construire.

M. Boubakar.- Il a été évoqué, dans ce courrier, des instances qui avaient de toute façon été validées puisque le Copil recherche était déjà dans le travail préalable des chefs d'établissement. Nous avons rajouté une notion de conseil de site.

Aujourd'hui, ces deux instances qui étaient des instances d'aide au pilotage de la politique de site ont été citées dans le courrier, mais il faudra travailler avec les chefs d'établissement pour voir comment nous allons nous coordonner à l'échelle du site.

Mme Vignot.- Merci.

M. Boubakar.- Si vous le voulez bien, nous passons au point qui concerne le bilan des rencontres vers le futur.

4. Bilan « Rencontres vers le futur »

Mme le Capitaine.- Bonjour. Je suis Solène le Capitaine. Je suis chargée de coordination vie étudiante à UBFC. C'est moi qui vais vous présenter le rapport sur les rencontres vers le futur.

Le nom initial des rencontres vers le futur était « Les assises territoriales de la vie étudiante ». Elles font partie intégrante du projet d'élaboration du prochain schéma territorial de la vie étudiante, qui sera un schéma territorial Bourgogne-Franche-Comté 2024-2029.

Cette démarche a été entreprise en 2022 avec une première étape de concertation étudiante avec l'enquête qui avait été menée auprès des 87 000 étudiants de Bourgogne-

Franche-Comté et pour laquelle nous avons eu plus de 11 000 réponses, soit un taux d'à peu près 13 %, ce qui est très bien pour ce type d'enquête.

Au niveau des assises, nous avons eu un temps de travail avec les étudiants du comité de coordination vie étudiante UBFC sur la partie communication pendant lequel nous avons décidé de ce titre « Rencontre vers le futur » qui était le nouveau titre, ainsi que de la proposition graphique que vous avez à l'écran. C'est un thème assez années 80 et plutôt tourné vers le film "Retour vers le futur". C'était un choix des étudiants et c'était une demande de leur part d'être dans ce type de thème pour ce projet.

Les rencontres vers le futur se sont déroulées du 16 mars au 4 avril dans cinq sites et par regroupement de bassins étudiants. :

Le 16 mars à Montbéliard à l'Axone mis à disposition par PMA pour notre pour notre événement.

Le 21 mars au (Li)VE du Creusot qui avait été mis à disposition par le Crous.

Le 23 mars à l'Inkub Agora Business mis à disposition par Nevers Agglomération.

Le 30 mars au (Li)VE de Besançon mis à disposition par le Crous.

Le 4 avril au stade Gaston Gérard mis à disposition par la ville de Dijon.

Nous avons pu mettre en place ces événements dans ces salles parce que nous avons un certain nombre de partenaires qui se sont impliqués en mettant les lieux à disposition. Nous avons pu regrouper sur l'ensemble des rencontres vers le futur plus de 300 étudiants, ce qui a permis d'avoir une centaine d'idées qui ont émergé, dont 35 propositions travaillées et prototypées sur site.

En amont de ce travail, donc de ces journées, nous avons travaillé avec les comités de site qui ont été organisés par le Crous et le comité de coordination vie étudiante organisé par UBFC dans lequel nous avons des représentants étudiants, les référents vie étudiante des établissements, du Crous, du rectorat et de la Région. Ceci pour mener ce projet à bien avec des temps de groupes de travail par territoire pour adapter également sur les territoires les propositions notamment d'ateliers mis en place sur la journée.

Le travail d'animation a été mis en place avec l'agence Activement Bousculante. Il s'agit d'une structure qui regroupe des personnes qui étaient chez Talent Campus. C'est peut-être un nom que vous connaissez mieux que l'agence Activement Bousculante. C'est avec eux que nous avons travaillé toute l'ingénierie d'animation du projet, notamment le lien avec le cabinet Latitude qui nous accompagne sur toute la démarche d'élaboration du schéma territorial de la vie étudiante afin d'avoir des livrables des assises qui soient cohérentes pour l'élaboration du schéma. Nous avons donc vraiment fait tout un travail regroupé pour que cela puisse être quelque chose de réellement utile dans l'élaboration du schéma.

Pour les étudiants, nous avons mis en place des transports gratuits pour se déplacer sur les journées, des pauses-café le matin et un buffet du midi qui était gratuit avec des propositions variées. Nous avons également travaillé avec les établissements afin d'avoir une attestation de présence qui leur permette de ne pas être en cours, mais aussi d'avoir un justificatif accepté par leur établissement, ce qui permettait que ce soit quelque chose de validé en amont.

Nous avons également mis des temps de pauses découvertes et gourmandes parce que c'étaient des journées assez denses, qui commençaient à 8 h 30 et qui finissaient à 16 h 30, mais où il y avait vraiment beaucoup de temps d'idéation, de travail en groupe, etc. Ceci a permis d'avoir des pauses qu'ils géraient de leur propre chef. Dans certains lieux, il y avait des pauses « massages », des pauses gourmandes avec des choses à grignoter, etc. Cela changeait sur tous les lieux étant donné qu'on travaillait principalement avec des structures locales sur tout ce qui était mis en place. À Nevers par exemple, nous avons des masseurs sur chaise qui n'étaient qu'à Nevers parce que c'étaient des personnes de Nevers.

Pour l'organisation sur place, on avait deux équipes. Nous avions des personnes ressources qui étaient vraiment les personnes qui naviguaient pour apporter de l'information quand les étudiants avaient des questions sur le déroulé des projets, sur comment monter un budget, donc des questions techniques. Nous avons également des personnes qui étaient « abeilles », un groupe « abeilles », avec des personnes présentes pour tout ce qui est logistique, donc déplacements de matériels, mise en place de buffets, toutes ces choses-là.

Pour les buffets, on avait travaillé principalement avec le Crous sur tous les sites où c'était possible, mis à part à Nevers où il n'y a pas de site du Crous et où nous avons travaillé avec un traiteur sur place.

Tout cela était en mars/avril.

Au comité de site du printemps, juste après, nous avons eu des retours de la part d'un certain nombre d'étudiants qui souhaitaient savoir un peu la suite de ce schéma territorial et des assises. Nous avons donc mis en place, à l'automne 2023, des temps de points d'étape avec les étudiants. Nous avons pu en mettre deux en place à Besançon et à Dijon afin d'avoir des échanges avec les étudiants pour leur expliquer la suite. Pour les autres sites où il n'y avait pas assez d'inscrits, les étudiants ont été conviés au comité de site qui se déroulait le même jour afin de pouvoir avoir ces échanges-là sur ce temps-là.

Avec tout ce travail, que ce soit les assises mais également tout le travail d'élaboration de ce schéma territorial et le schéma territorial des actions, etc., il y a une page Web qui est pour l'instant pré-écrite et pré-validée, qui sera visible prochainement, une fois qu'on aura vraiment validé le document final du schéma territorial de la vie étudiante, qui est en cours de relecture auprès de nos partenaires du Copil restreint composé d'UBFC et du Crous, mais également de la Région et du rectorat.

Au niveau du budget, nous sommes sur un budget d'un peu moins de 69 000 €, avec les principales recettes au niveau de la Région BFC qui nous a accompagnés à hauteur d'un peu plus de 35 000 €, de la CVEC Crous à hauteur de 10 000 € et des ressources propres UBFC à hauteur de 23 000 €.

Sur la dernière page du rapport, vous avez des photos de groupes d'étudiants, avec une répartition par étapes de travail au niveau de la journée.

M. Boubakar.- Merci Solène.

Y a-t-il des questions, des interrogations ? Monsieur Demouge.

M. Demouge.- J'ai une information et une question qui me viennent des services du Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté.

Ils me disent que le 29 janvier dernier, il y a eu un comité de pilotage dont ils n'ont pas été informés, ils n'ont pas eu d'invitation.

Je ne sais pas si c'est comme ça dans les statuts.

L'information c'est que, malgré tout, le Pôle Métropolitain et les deux agglomérations de Belfort et Montbéliard ont commencé à prendre en charge des actions du schéma.

M. Boubakar.- Solène va vous répondre.

Mme le Capitaine.- Je me permets d'intervenir.

Monsieur Demouge, PMA a bien été invité. C'est vous et votre secrétariat qui recevez l'invitation et j'avais prévenu Magali Gautherot, mais c'est Henri-Francis Dufour qui était présent le 29 janvier.

Pour le Pôle Métropolitain, ils ont effectivement déjà commencé un projet. Ils nous ont conviés sur un premier groupe de travail au niveau de la santé des étudiants dans le nord

Franche-Comté et un autre groupe de travail avec les différents partenaires est prévu pour avril.

M. Demouge.- Merci.

M. Boubakar.- Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).
Merci, Solène, pour le travail.

6. Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne-Franche-Comté : Validation du règlement de l'Appel à projets annuel

Nous passons au dernier point avant les questions diverses, qui concerne le pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne-Franche-Comté.

Mme Cleau-André.- Bonjour. Hélène Cleau-André, je suis la directrice du pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne-Franche-Comté.

C'est un pôle qui vise à faire du lien entre chercheurs, décideurs, acteurs sur les enjeux de santé publique qui sont souvent complexes et qui nécessitent des approches interdisciplinaires et partenariales.

Afin de favoriser ce type d'approche, on a depuis 2019 un appel à projets avec une vocation incitative. Au bout de 5 ans, nous avons fait le constat qu'il fallait refonder un peu cet appel à projets. Ce qu'on vous présente aujourd'hui, c'est le nouveau règlement qui définit les types de projets qui peuvent être déposés, donc des projets de recherche complets, qui peuvent être financés intégralement par notre appel à projets ou avoir un cofinancement et puis un fonds d'amorçage pour permettre de nouvelles collaborations entre chercheurs et surtout avec des non-chercheurs.

Le règlement intérieur prévoit les possibilités de réponse et les modalités d'évaluation de ces deux types de projets qui pourront être financés dans le cadre de notre appel à projets.

M. Boubakar.- Est-ce que vous avez des questions ? (*Néant*).

Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur les modalités du règlement de l'appel à projets du pôle santé publique BFC tel qu'il vous a été présenté.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Merci.

Nous avons épuisé les points à l'ordre du jour et il y a les questions diverses.

7. Questions diverses

Si vous souhaitez aborder des questions particulières dont la politique de site, je suis à votre disposition.

Mme Bépoix.- C'est au sujet de la lettre que vous avez reçue et le fait qu'il y aurait désormais un partage sur la politique de site.

M. Boubakar.- Je n'ai pas reçu de lettre, c'est un mail qui répondait à des questions factuelles que j'ai posées au SGPI et au ministère suite au dernier courrier de la ministre.

Mme Bépoix.- Ce courrier de la ministre traitait-il du problème particulier d'UBFC ?

M. Boubakar.- Le dernier courrier que j'ai reçu de l'Etat, co-signé par la ministre et le secrétaire général, était la réponse au dossier que nous avons remonté le 20 décembre.

Nous avons remonté un dossier le 20 décembre dans lequel nous répondions à trois points structurants du point de vue de l'Etat pour libérer les financements PIA. Il y avait trois points structurants sur lesquels nous devons apporter une réponse :

- le premier concernait le portage de la politique de site,
- le second concernait le rôle structurant des Graduate Schools,
- le troisième concernait la restitution de la marque UBFC détenue jusqu'alors par l'uB

à UBFC.

L'Etat nous a demandé de remonter un dossier qui répondait à ces trois points structurants. Ce que nous avons fait le 20 décembre dernier et nous avons reçu, en retour, la décision de l'Etat qui débloquent ces PIA.

Le courrier dit en substance : *« Par un courrier du 31 mai 2023, nous vous avons signifié la décision de l'Etat de maintenir la suspension partielle des crédits PIA et France 2030 dont votre établissement avait la responsabilité après la sortie de l'université de Bourgogne de la ComUE UBFC et la remise en cause des projets communs que cette décision emportait. Nos demandes de précision portaient en particulier sur le portage de la politique de site, la construction pérenne de Graduate Schools structurantes pour le site et le transfert de la marque UBFC. »*

Après étude, il apparaît que le dossier communiqué par vos bons soins le 20 décembre dernier et approuvé par l'ensemble des partenaires du site – sachant que le courrier m'est adressé – offre les précisions requises suivantes... » Là, il y a des points dont le premier est le portage effectif de la politique de site de la région Bourgogne-Franche-Comté par la ComUE UBFC et son évolution éventuelle en EPE qui comprendra les membres de l'UBFC actuelle ainsi que ceux qui y seront associés par convention.

Là, on est sur le contenu du dossier.

Il y avait quelques erreurs. Ils faisaient référence, dans le courrier, au conseil d'administration / conseil scientifique et, en fait, ils voulaient parler du conseil de site que nous avons introduit dans ce document et au Copil recherche que nous avons déjà mis en place.

Nous avons demandé que certaines erreurs factuelles soient corrigées, tout simplement pour être précis. J'ai moi-même envoyé le message demandant des précisions avec l'ensemble des chefs d'établissement en copie puisque nous en avons discuté en conseil des membres.

À mes questions qui étaient très factuelles, qui n'avaient rien à voir avec la réponse, je reçois ceci. Je vous passe l'introduction.

« Nous nous réjouissons tous du déblocage des financements PIA et France 2030 et de la capacité des acteurs des sites de Bourgogne et de Franche-Comté d'instituer une gouvernance claire et affichant une trajectoire lisible pour assurer leur mise en place. Conformément aux engagements pris lors du dépôt des projets initiaux, cette gouvernance devra être assurée par la ComUE UBFC et l'ensemble de ses acteurs, qu'ils en soient membres ou associés par voix conventionnelle. »

Il appartiendra donc au conseil de site et au Copil de recherche – qui sont les deux éléments parmi les instances d'aide au pilotage de la politique de site – de piloter les objets financés par l'Etat dont en particulier les Graduate Schools. La mission de la ComUE UBFC est en effet d'assurer le portage des crédits PIA correspondant aux projets en cours dans le respect des proportions de chacun des établissements y participant.

Nous sommes certains que les acteurs des sites de Bourgogne et de Franche-Comté – là, on sépare les sites - sauront construire pour l'avenir chacun pour leur part et en bonne collaboration une politique de site complémentaire et partagée dans l'intérêt bien compris de l'ensemble des communautés... » Là, je comprends même qu'il peut y avoir deux politiques de site. Ce n'est donc pas très clair.

C'est un mail que j'ai reçu et pas une lettre.

Mme Bépoix.- Ce n'est donc pas quelque chose d'officiel.

M. Boubakar.- Voilà ce qu'il en est par rapport à ce sujet en particulier.

Mme Bépoix.- Il y a donc eu une évolution de la position du ministère.

M. Boubakar.- Il y a une évolution de la position de l'Etat sur la question du portage de la politique de site. Maintenant, il faut savoir comment faire cela, donc effectivement comme le mettre en œuvre.

Y a-t-il d'autres questions par rapport à ce sujet ?

M. Jourdain.- J'ai une question par rapport à votre rendez-vous de vendredi dernier avec le ministère. Est-il possible de nous dire un peu ce qui s'est dit lors de cette rencontre par rapport au futur EPE ?

M. Boubakar.- Oui, bien sûr. La réunion avec le ministère avait pour objet un échange avec l'UTBM pour lui dire la volonté de la ministre de voir l'UTBM intégrer l'EPE en tant qu'établissement composante. C'était le sens du message, mais il n'y avait même pas de sens puisque c'était très clair.

Aujourd'hui, le ministère, compte tenu de cette nouvelle donne, considère effectivement qu'il doit y avoir deux EPE et il a dit sa position à l'UTBM.

Est-ce que cela répond à la question ?

M. Jourdain.- À moitié.

M. Boubakar.- Dites-moi si vous voulez plus de précisions.

M. Jourdain.- Vous dites que le ministère a donné la position par rapport à l'UTBM, mais quelle est la position ?

M. Boubakar.- C'est ce que je viens de vous dire. Il a dit sa volonté de voir l'UTBM intégrer l'EPE qui succédera à la ComUE en tant qu'établissement composante.

M. Jourdain.- D'accord.

M. Tatibouët.- Du coup, on est un peu perdu.

M. Boubakar.- Je ne vois pas pourquoi ! (*Rires*).

M. Tatibouët.- Il y a des bisbilles entre les uns et les autres, mais je ne vois pas très bien ce que c'est que ce conseil de site, sur quel établissement il repose, comment vont pouvoir être prises les décisions, s'il y aura un nouvel établissement « conseil de site » avec

un CA...

M. Boubakar.- Non. Le conseil de site avait été imaginé comme une instance au sein de laquelle les sujets relatifs à la dynamique de site pouvaient être discutés avec l'ensemble des chefs d'établissement puisque l'uB et BSB sortant de la ComUE, il fallait tout de même avoir une instance au sein de laquelle les établissements continuaient à se rencontrer pour discuter ensemble de la stratégie à déployer à l'échelle du site. C'est cela, le conseil de site, dans l'esprit avec lequel il a été proposé.

L'idée était néanmoins d'avoir une instance où l'ensemble des acteurs du site puissent se réunir et travailler ensemble à la dynamique collective.

Il est cité ainsi dans le message. Il est donc emprunté au dossier que nous avons remonté, mais cela ne dit pas, sur le fond, comment nous allons mettre tout cela en musique. Les questions que tu poses sont donc les questions auxquelles nous allons devoir répondre.

Il est hors de question d'avoir un établissement supplémentaire.

M. Tatibouet.- Qu'en est-il concrètement des financements, des décisions prises sur le site ? S'il y a deux EPE, chacun apportant sa contribution aux politiques de site et l'Etat ne voulant qu'un seul interlocuteur... Pour moi, ce n'est pas vraiment clair concernant le fonctionnement de l'Etat.

Maintenant, il y aurait une Bourgogne et une Franche-Comté ? Je croyais qu'on n'avait plus qu'une seule région.

M. Boubakar.- Je vous ai lu le message. Je n'ai pas encore de feuille de route claire. Cela ne devrait pas tarder.

Madame Pucéat a demandé la parole.

Mme Pucéat.- Oui. C'est juste pour dire que pour moi, cela reste relativement clair puisque dans ce conseil des sites, les établissements pourront se consulter tous ensemble pour décider d'une stratégie commune. Ensuite, cette stratégie commune sera déclinée et décidée à travers les CA des différents établissements.

C'est un processus démocratique relativement clair et qui vise à avoir une stratégie commune basée sur cette entente afin de décliner ensuite cette politique qui a été décidée ensemble.

Il est vrai que ce conseil de site n'aura pas de pouvoir décisionnel comme, aujourd'hui, le conseil des membres à l'intérieur de la ComUE. Ce seront véritablement juridiquement les CA des différents établissements qui pourront décider.

C'est en tout cas comme cela que je comprends ce qui a été dit sur ce conseil de sites. Sachant que nous aurions été la seule région de France à n'avoir qu'un seul EPE dans le cas précédent. C'est-à-dire que toutes les autres régions de France ont plusieurs EPE.

M. Boubakar.- Je pense que l'Etat a en projet une convention qu'on pourra appeler de coordination qu'il faudra néanmoins établir. Ce n'est donc sans doute pas aussi simple.

Le conseil de site, on peut l'imaginer comme tel. On peut l'imaginer autrement. Ce sera la convention qu'il va falloir remettre sur le marbre qui le dira. Il y a quelque chose encore à faire.

Je vois que Madame Martinez a demandé la parole.

Mme Martinez.- Oui merci.

Je vous prie de m'excuser pour deux choses.

Premièrement, j'ai une caméra qui dysfonctionne, mais cela ne vous traumatisera pas plus que cela.

Deuxièmement, je n'ai pas pu assister à l'ensemble des échanges car j'ai été retenue au téléphone. Ce que j'ai pu percevoir en revenant à l'instant me permet de réaffirmer l'attachement de la Région à un outil, une structuration, une porte d'entrée qui permette ce travail en commun à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté. Vous savez les prudences que nous avons, les réticences que l'on peut avoir face à tout ce qui peut venir scinder ce territoire, notamment dans le vocabulaire mais c'est vraiment important.

L'Etat a acté la création de deux EPE. Pour nous, l'important, c'est qu'il puisse y avoir une structuration, une porte d'entrée, un outil dont les contours sont encore à travailler par les établissements et qui permette de maintenir ce travail en commun à l'échelle de Bourgogne-Franche-Comté qui a d'ores et déjà porté ses fruits.

M. Boubakar.- Merci.

Je vais juste vous lire un passage du courrier du 27 octobre 2022. C'est l'Etat qui s'adresse également à la ComUE :

« Nous vous demandons de proposer à l'Etat d'ici un mois à réception de ce courrier un calendrier fixant tous les jalons préalables à l'arrêt de la ComUE UBFC ... » C'était à la suite de la décision de l'uB et de BSB de quitter la ComUE. *« ... Ainsi qu'un document relatif au projet de Programmes Investissement d'Avenir et France 2030 dont la ComUE a pu être lauréate et qui de fait sont remis en cause et ne pourront résolument pas se poursuivre dans le cadre d'une simple convention de coordination territoriale. »*

Sans doute sommes-nous invités à y revenir.

Pour l'instant, je dispose d'un mail et je souhaiterais avoir rapidement une feuille de route compte tenu de cette nouvelle donne.

Si vous n'avez pas d'autres remarques ou interventions à faire, je vous remercie et je clos la séance.

Merci pour votre participation à toutes et à tous.

- : - : - : - : - : - : -

(La séance est levée à 16 h 05).

Lamine Boubakar
Administrateur provisoire d'UBFC

